

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1092

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,  
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,  
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et  
M. William

-----

**ARTICLE 18**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La délégation aux départements d'une compétence sur l'eau ne répond en rien aux objectifs de renouvellement des générations d'exploitants agricoles. Dans un contexte de manque de pluralisme syndical dans les instances de gouvernance, cette nouvelle faculté d'intervention serait un affaiblissement supplémentaire des Agences de l'eau et présente un risque de contournement des moyens de concertation pour faire avancer des projets non-agricoles (énergies) ou relevant de la mal-adaptation au changement climatique (bassines). Les auteurs proposent en conséquence la suppression de cet article.